

DÉPARTEMENT

HERAULT

# EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NOM DES MEMBRES

Affichage  
du 12/11/09  
Syndicat

37 37 24

Séance du 10 décembre 2009

Date de la convocation

12 11 09

Date d'affichage

12 11 09

Objet de la Délibération

2009-12-08  
Habitat

L'an deux mille neuf

Et le dix décembre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

**J.ARCAS** (Conseil Général), **JN.BADENAS** (Conseil Général), **F.BARSSE** (Bédarieux), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **A. FRANCES** (CdC Canal-Lirou), **JF FAVETTE** (CdC Saint-Chinianais), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux) **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), , **RM.LOSMA** (Bédarieux), **G. MARCOUIRE** (Conseil Général), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian), **R.PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

SOUS PREFECTURE  
REÇU LE

21 DEC. 2009

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le [redacted]  
et par [redacted] notification  
après dépôt en Préfecture

181209

**Objet : Habitat**

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a engagé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale en Juin 2007 pour une durée de cinq ans.

Le suivi animation de cette opération se fait en interne par une équipe opérationnelle composée de six personnes, chargée :

- de diffuser l'information relative à l'OPAH-RR,
- d'accompagner les propriétaires dans leur projet, de les aider à constituer leur dossier de demande de subvention ainsi que dans toutes leurs démarches,
- d'accompagner les communes dans la production de logements communaux,
- d'assurer la mise en place et le suivi des actions d'accompagnement destinées à revaloriser les cœurs de village et à les rendre plus attractifs (opération Façades, actions sur les devantures, curetage d'îlots insalubres, aménagement des cœurs de village...).

**1. Suivi-animation de l'OPAH de Revitalisation Rurale**

Le coût total du suivi-animation pour 2010 s'élève à 287.745 €, pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités auprès :

- de l'Etat (ANAH) : ..... 75.000 €,
- de la Région Languedoc-Roussillon : ..... 28.775 €,
- du Département de l'Hérault : ..... 90.000 €,

le solde étant apporté par les communautés de communes et communes, sous forme de cotisation à hauteur de 1,5 €/habitant.

**2. Etude sur le logement public**

L'étude préalable à l'OPAH-RR, réalisée sur le territoire du Pays pour connaître le potentiel de logements privés réhabilitables ainsi que leur état, n'a pas pris en compte le parc public, qui reste aujourd'hui méconnu, tant qualitativement que quantitativement. Or, une démarche globale sur l'habitat doit prendre en compte la totalité du parc locatif de façon à analyser les échanges entre le parc social privé et public. En effet,

Par ailleurs, le Pays a engagé une réflexion sur la santé. Or, la qualité des logements et l'accessibilité à des logements sociaux pour les plus démunis font partie intégrante d'une véritable politique de santé publique, selon la définition de la santé de l'OMS « *un état complet de bien être physique, mental et social ne consistant pas uniquement en une absence de maladie ou d'infirmité* »

Cette étude présente donc un intérêt majeur dans la qualité et les conditions de vie, tant pour la population locale, que pour les candidats à l'installation sur le territoire.

Le coût total prévisionnel de cette étude s'élève à 40.000 €, pour lequel les cofinancements suivants peuvent être sollicités :

- Etat /CPER : ..... 8.000 €,
- Région Languedoc-Roussillon : ..... 20.000 €,
- Département de l'Hérault : ..... 12.000 €.

**3. Opération Façades, action d'accompagnement de l'OPAH-RR**

L'OPAH-RR engagée sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles est complétée par des actions d'accompagnement dont certaines ont pour but la revalorisation des centres anciens.

La mise en valeur des façades dans les bourgs centres permet de redynamiser et de mettre en valeur le village. Les façades sont la partie privée constituant l'espace public, leur restauration a donc un impact direct sur le cadre de vie des habitants des centres anciens (rues, places...).

Cette action, engagée depuis juillet 2008, est destinée à encourager tous les propriétaires (résidences principales ou secondaires) à engager des travaux de façade qui répondent à un cahier des charges précis. Le cahier de recommandations architecturales édité par le Pays Haut Languedoc et Vignobles

est également un document de référence. Un périmètre d'intervention est déterminé dans chaque centre ancien.

Un objectif de cent-cinquante façades rénovées par an peut être atteint sur le territoire du Pays, chaque dossier faisant l'objet d'un avis et conseil avant travaux et d'une visite de conformité après travaux.

Une première enveloppe de 243.000 €, toutes contributions confondues de la Région, du Département et des communautés de communes participant à l'opération, a été engagée à hauteur de 82.000 €, pour près de 90 dossiers retenus. Une quarantaine de dossiers de demande sont actuellement à l'étude, laissant augurer un accroissement de la consommation de ces crédits.

La reconduction de l'opération Façades «Colorons le Pays», en accompagnement de l'OPAH-RR porte sur un coût prévisionnel de l'ordre de 630.000 €, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Région Languedoc-Roussillon ..... 35 000 €
- Département de l'Hérault ..... 35 000 €
- Communautés de communes ..... 35 000 €,

l'autofinancement des propriétaires étant évalué à 525.000 €.


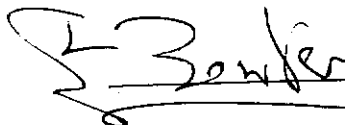
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage du Pays, au titre de son action Habitat, de ces différentes opérations, sur les plans de financement prévisionnels proposés et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer tous les dossiers de demande de subvention auprès des organismes sollicités en cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage du Pays, au titre de son action Habitat, de ces différentes opérations, sur les plans de financement prévisionnels proposés et autorise le Président à déposer tous les dossiers de demande de subvention auprès des organismes sollicités en cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 10 décembre 2009.

Le Président  
Francis BOUTES



SOUS PREFECTURE  
RECU LE

21 DEC. 2009

SERVICE COURRIER